

ARRETE MUNICIPAL
n° 2021 - 85

**Réglementation de la circulation sur la route du Chef-Lieu (RD 256 – zone en agglomération),
sur la route de Tigny (V.C. 9 – de son intersection avec la route du Chef-lieu à celle avec le
chemin du Crêt Martin (VC 6) et sur le chemin de Chipaza
Travaux d'enfouissement de lignes HTA pour compte d'ENEDIS**

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche du 23 06 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation la route du Chef-Lieu (RD 256 – zone en agglomération), sur la route de Tigny (V.C. 9 – de son intersection avec la route du Chef-lieu à celle avec le chemin du Crêt Martin (VC 6) et sur le chemin de Chipaza durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 05 au vendredi 30 juillet 2021, la circulation sera :

- Alternée par feux tricolores sur la route du Chef-Lieu (RD 256 – zone en agglomération) et le stationnement interdit au droit des travaux,
- Barrée sauf riverains sur le chemin de Chipaza et le stationnement interdit au droit des travaux
- Barrée sauf riverains sur la route de Tigny (V.C. 9 – de son intersection avec la route du Chef-lieu à celle avec le chemin du Crêt Martin (VC 6) et le stationnement interdit au droit des travaux

durant les travaux d'enfouissement de lignes HTA pour le compte d'ENEDIS.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise CEGELEC Réseaux Auvergne Drôme Ardèche – LE PUY EN VELAY(43000) – julien.monot@cegelec.com

SALES, le 01 juillet 2021

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Voirie



Copies :

- Département de la Haute-Savoie - gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr et Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr

Marielle Brunet

De: MONOT Julien <julien.monot@cegelec.com>
Envoyé: mercredi 23 juin 2021 11:14
À: Marielle Brunet
Objet: TR: Demande d'arrêt

Ci-dessous le plan du secteur concerné en jaune, la tranchée en rouge



Cordialement